

Bureau d'appui aux communautés de langue officielle de Santé Canada

Le Bureau d'appui aux communautés de langue officielle est responsable de la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* à Santé Canada.

- Favoriser l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et appuyer leur développement;
- Promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne;
- Veiller à ce que Santé Canada prennent des mesures positives pour mettre en œuvre ces engagements.

Mandat

- Améliorer l'accès aux services de santé pour les CLOSM;
- Promouvoir l'utilisation des deux langues officielles à Santé Canada; et
- Veiller à ce que Santé Canada prenne des mesures positives pour mettre en œuvre l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* tout en respectant les champs de compétence des provinces et territoires.

Rôles

- Administrer le Programme pour les langues officielles en santé (PLOS; précédemment appelé le Programme de contribution pour les langues officielles en santé), qui fait partie du Plan d'action pour les langues officielles – 2018-2023 : Investir dans notre avenir
- Promouvoir et établir des partenariats avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) ainsi que les provinces et les territoires,
- Fournir des conseils aux directions générales et aux bureaux régionaux de Santé Canada afin de les appuyer dans l'application de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*;
- Élaborer et mettre à jour des plans d'action quinquennaux et des rapports de réalisations concernant la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*;
- Engager les CLOSM et divers partenaires afin de répondre aux besoins en santé de leurs membres;
- Appuyer les activités liées au Comité consultatif fédéral du portefeuille de la santé pour les CLOSM du Canada; et
- Soutenir la recherche sur les priorités en santé des CLOSM afin d'appuyer le développement de politiques en matière d'accès aux services de santé.

